

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

9214/84 (Presse 143)

950th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 17 and 18 September 1984

President: Mr Austin DEASY,  
Minister for Agriculture  
of Ireland

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER  
State Secretary for European  
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED  
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE  
Federal Minister for Food,  
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Constantinos SIMITIS  
Minister for Agriculture

Mr Hans-Jurgen ROHR  
State Secretary,  
Federal Ministry for Food,  
Agriculture and Forestry

France:

Mr Michel ROCARD  
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY  
Minister for Agriculture

Mr Paddy HEGARTY  
Minister of State,  
Department of Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI  
Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH  
Minister for Agriculture and  
Viticulture

Mr René STEICHEN  
State Secretary,  
Ministry of Agriculture and  
Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS  
Minister for Agriculture  
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING  
Minister for Agriculture,  
Fisheries and Food

Mr John MacGREGOR  
Minister of State,  
Ministry of Agriculture,  
Fisheries and Food

Commission:

Mr Poul DALSGER  
Member

WINE

After hearing an introductory statement by the President stressing the importance and urgent nature of the problems concerning wine, the Council, on the basis of a report from the Commission and relevant proposals, had a detailed discussion on the situation of and prospects for the wine market in the Community and measures to be adopted accordingly.

Following its discussions, the Council, aware of the urgency of the matter, and in view particularly of its impact on the accession negotiations, instructed the Special Committee on Agriculture and a High-Level Working Party to continue their work on the matter immediately.

In this connection, the Council also agreed to bring forward the date of its next meeting to 1 October and to devote that meeting to the topic concerned.

GENERAL RULES FOR DISTILLATION OPERATIONS INVOLVING WINE AND  
THE BY-PRODUCTS OF WINE MAKING

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation modifying the general rules on distillation, regarding a certain number of mainly technical points and providing, in particular, that the security be raised from 110 to 120% of the aid for preventive distillation.

SUGAR

The Council held a wide-ranging discussion on proposals for Regulations aimed at:

- extending to isoglucose the production refund arrangements already laid down for sugar used in the chemical industry;
- enabling non-quota sugar and non-quota isoglucose to be used - for a trial period - in the manufacture of certain chemicals, and in the case of isoglucose, pharmaceutical and dietetical products.

At the end of its discussions, the Council asked the Special Committee on Agriculture to examine this dossier once more, on the basis of the present proposals, and to report back to it at an early date.

MILK

The Council took note of a statement by the Commission representative on the application of the super-levy system in the milk sector, six months after its introduction.

This preliminary analysis showed that, despite a certain number of technical or administrative difficulties encountered by various Member States in implementing these rules, the objective which the Council had set itself by introducing this measure could be achieved.

In this regard, it has already been noted that supplies for the period April to July 1984 have fallen by 2% (about 750 000 tonnes), whilst the production of butter for these four months has fallen by 6,5% and that of skimmed milk powder by 13%.

The Council noted these encouraging results with satisfaction, but considers nevertheless that a determined effort must be sustained in all Member States.

The Council also asked the Commission to carry out a detailed examination of the difficulties referred to above and, if necessary, to take appropriate remedial measures within the framework of the rules in force.

STRUCTURES

After hearing an oral report by the Chairman of the Working Party of Senior Officials on Agricultural Structures concerning discussions on the proposal aimed at improving the efficiency of agricultural structures, the Council took note with satisfaction of the progress made by the Working Party and asked it to continue its discussions in order to enable the Council to take an appropriate decision in October.

PRESERVATIVES AUTHORIZED FOR USE IN FOODSTUFFS

The Council agreed to ask the Permanent Representatives Committee to expedite its examination of this issue, having particular regard to the use of natamycine (E 235) and thiabendazole (E 233) in foodstuffs. In the meantime it further extended the authorization for thiabendazole until 15 March 1985 as an interim protective measure to avoid disrupting the citrus fruit and banana trade.

OTHER DECISIONS

Fisheries

The Council adopted, in the official languages of the European Communities, the Regulations: (\*)

- fixing, by way of derogation from Regulation (EEC) No 171/83, a temporary measure on by-catches when fishing for Norway pout in the North Sea;
- amending for the fourth time Regulation (EEC) No 171/83 laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources
- amending for the fifth time Regulation (EEC) No 320/84 fixing, for certain fish stocks and groups of fish stocks occurring in the Community's fishing zone, provisional total allowable catches for 1984, the provisional share of these catches available to the Community, the allocation of that share between Member States and the conditions under which total allowable catches may be fished.

---

(\*) See Press Release 9049/84 (Presse 139) of 10 September 1984.



Bruxelles le 14 septembre 1984

---

Note BIO (84) 336 aux Bureaux nationaux  
cc aux membres du Groupe

---

438

### Preparation Conseil Agricole

---

Ce Conseil agricole traitera quatre questions :

#### 1. VIN

---

Les Ministres auront une premiere discussion sur les propositions de la Commission en vue de retablir l'equilibre sur le marche du vin (P 60 de juillet 84). On sait que la Delegation francaise souhaite une approche plus radicale en vue notamment de l'elargissement, mais pour le moment la Commission n'a pas l'intention de faire de nouvelles propositions.

#### 2. SUCRE/ISOGLUCOSE

---

Le Conseil est saisi de deux propositions tendant d'une part a etendre a l'isoglucose les restitutions a la production du sucre destine a l'industrie chimique et d'autre part a permettre l'utilisation du sucre et de l'isoglucose hors quota dans la fabrication de certains produits chimiques et, dans le cas de l'isoglucose, de produits pharmaceutiques et dietetiques. Ces mesures, qui sont destinees a encourager la biotechnologie communautaire, ne seraient applicables que pour une periode d'essai limitee.

#### 3. STRUCTURES AGRICOLES

---

Le Conseil fera le point des travaux en vue de la revision de la politique communautaire des structures agricoles et plus particulierement les aides aux exploitations, sur la base du dernier rapport du Groupe des directeurs. Aucune decision n'est a attendre sur ce dossier avant octobre.

#### 4. LAIT

---

La Commission fera rapport sur l'application du regime du super prelevement.

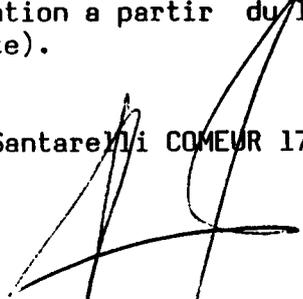
#### Stocks de cereales en RFA et aux Pays Bas

---

La modification du taux vert du DM et du F1 au 1er janvier 85, risque de provoquer des achats d'intervention anormalement eleves de cereales afin de beneficier des prix existants plus eleves. Afin de prevenir un tel developpement, la Commission a fait savoir aux interesses qu'elle a l'intention de prendre des mesures transitoires au titre du Reglement 855/84, qui seront applicables a toutes quantites de cereales offertes a l'intervention a partir du 14 septembre (voir JO L 244 de la meme date).

Amities

Manuel Santarelli COMEUR 17 h.





Bruxelles, le 17 septembre 1984  
NOTE BIO (84) 336 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

=====

CONSEIL AGRICOLE 17/18 SEPTEMBRE (Vasey)

-----

Lait

----

M. Dalsager a fait un apport modérément optimiste sur l'application du "superlevy" ("so far, so good"). Le taux de réduction constate des livraisons aux laiteries est encourageant: + 3 % en janvier-mars par rapport à l'année précédente, - 2 % en avril - juillet. La réduction de 2 % au cours des quatre premiers mois d'application du superlevy correspond à 750.000 tonnes de lait.

Certains facteurs tendent à démontrer que la réduction des livraisons va en s'accroissant (chiffres provisoires pour août : - 5 %, réponse positive aux programmes nationaux d'abandon, abattages des vaches), ce qui laisse espérer que l'objectif de réduction pour 1984/85 pourra être atteint.

En ce qui concerne la mise en œuvre du régime du superlevy, M. Dalsager indique que tous les États membres sauf l'Italie ont fait leur choix entre les systèmes A et B et l'année de référence, même si les modalités d'application doivent encore être précisées en Irlande, Grèce et au Luxembourg. En ce qui concerne l'Italie, M. Dalsager a demandé confirmation de l'intention des autorités de Rome d'appliquer pleinement le superlevy, conformément aux règles communes convenues.

M. Pandolfi, tout en confirmant l'intention de son gouvernement de rester à l'intérieur de la quantité totale garantie, a rappelé sa lettre d'avant les vacances demandant de pouvoir compenser les producteurs italiens pour les paiements dus au titre des prélèvements, du moins pour la première année d'application. Cette demande serait justifiée par la situation particulière du secteur laitier en Italie (477.000 exploitations dont 403.000 de moins de 10 vaches, absence de statistiques sur les quantités en provenance des exploitations non-soumises au prélèvement de coresponsabilité).

Le tour de table qui a suivi a démontré l'importance attachée par la grande majorité des ministres à l'application uniforme du régime du superlevy dans tous les États membres, condition considérée comme indispensable pour l'acceptation des sacrifices consentis (RFA, RU, PB, Danemark, Belgique), certains allant même jusqu'à regretter l'exemption déjà prévue en faveur de l'Italie en matière de délais de paiement. M. Dalsager, tout en

2.

reconnaissant que la Commission n'a pas répondu par écrit à la lettre italienne, a rappelé sa réponse orale lors du Conseil de juin lorsqu'il insistait sur la responsabilité du producteur pour le dépassement des quotas.

Le Conseil a ensuite eu un échange de vues sur la possibilité d'apporter certains ajustements aux règles d'application pour tenir compte de certaines difficultés constatées (problème du fermage par "tenant-farmer", différence entre les règles pour la livraison aux laiteries et ventes directes, opportunité de prolonger les délais, le niveau des premiers paiements etc.) Il appartient maintenant à la Commission de faire des propositions appropriées, soit au Conseil soit au Comité de gestion suivant le cas.

a suivre,

Amitiés,

M. VASEY

19h30

Bruxelles, le 18 septembre 1984  
Note BIO(84)336 (suite 2) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

---

CONSEIL AGRICOLE DES 17-18 SEPTEMBRE (M. Vasey)

---

Vin :

Le Conseil a examine les propositions de la Commission qu'il lui faudra faire aboutir a des conclusions politiques avant le 1er octobre pour permettre a la Communaute de definir sa position de negociation dans ce secteur a l'egard des pays candidats a l'adhesion. Il a decide de reprendre la discussion lors de la reunion informelle des ministres de l'agriculture en Irlande la semaine prochaine, et de tenir une reunion speciale du Conseil le 1er octobre, consacree uniquement a cette question.

M. Dalsager est alle droit a l'essentiel : pour retablir l'equilibre entre la production en hausse et la consommation en baisse, il faudrait parvenir a une reduction importante et permanente du potentiel de production, sans quoi les mesures de gestion n'auraient qu'un impact limite. Depuis 1976, les superficies de raisins a cuve se sont reduites de pres de 10%, mais grace aux rendements plus eleves la production a continue a augmenter, passant de 154 mio HL par an dans les annees 1970 a 164 mio HL par an au cours des 5 dernieres annees. D'ou l'importance des nouvelles propositions en vue de reduire les superficies productives : primes genereuses a l'abandon, limitation du droit de replantation, cessation d'aides structurelles. En meme temps, il faudrait decourager la production au moyen d'une politique de marche restrictive qui prendrait la forme d'un gel des prix. Enfin, si le producteur a haut rendement dans le Sud ensoleille devra faire des sacrifices, le producteur du Nord devra egalement accepter une reduction des avantages artificiels resultant de la reglementation existante sur la chaptalisation.

M. Rocard a rappele l'importance majeure que la delegation francaise attache a la realisation de l'objectif fixe par le Conseil Europeen a Fontainebleau a savoir la "maitrise quantitative" de la production. Il considere les propositions de la Commission comme interessantes et utiles mais insuffisantes pour atteindre cet objectif. La politique d'arrachage doit toutefois etre menee d'une maniere selective pour tenir compte des problemes regionaux et de la modernisation necessaire a l'outil viticole.

D'autre part, la reduction horizontale des prix pour tous les producteurs serait inacceptable. Il faudrait fixer les prix a un niveau assurant des revenus convenables pour une partie de la production correspondant aux debouches, par exemple 85%, avec des prix dissuasifs pour la production excedentaire suivant les modalites d'application indiquees dans le memorandum remis par la delegation francaise. Enfin, il a rappele que la reforme du regime viticole s'impose pour la Communaute a Dix, independemment de l'elargissement.

M. Pandolfi, pour la delegation italienne, estime que la Commission a raison de s'attaquer au probleme a la source par des primes a l'arrachage qui devraient etre considerees comme l'instrument privilegie pour realiser l'objectif de la maitrise quantitative de la production (il a une attitude plus reservee en ce qui concerne la limitation du droit de replantation). Il s'oppose toutefois au gel des prix et aux restrictions proposees pour les VQPRD.

De son cote, la delegation hellenique craint que les mesures structurelles proposees n'aboutissent qu'a maintenir la viticulture grecque dans un etat de sous-developpement permanent.

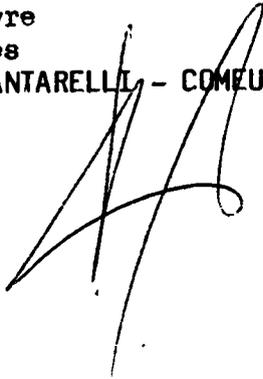
Les autres delegations ont exprime un prejuge favorable sur le volet structurel des propositions de la Commission (avec une reserve allemande concernant le droit de replantation et les VQPRD), mais estiment d'une maniere generale que les propositions en matiere de seuil de garantie devront etre renforcees si l'on veut prevenir une deterioration du desequilibre existant. La delegation britannique a souligne la necessite de penaliser les gros producteurs a haut rendement qui produisent en vue de la distillation. Elle a fait distribuer un memorandum qui propose entre autres la modulation du prix de la distillation obligatoire en fonction inverse des volumes a distiller.

Le CSA et le groupe des directeurs generaux ont ete charges d'examiner les propositions sur la table, y compris le memorandum francais afin de preparer les negociations au niveau ministeriel debut octobre.

A suivre

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR/////



Bruxelles, le 18 septembre 1984  
Note BIO(84)336 (suite 3 et fin) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

-----  
CONSEIL AGRICOLE 17-18 SEPTEMBRE (M. Vasey)  
-----

Sucre :

-----  
Le Conseil a renvoyé le dossier au CSA. L'objectif poursuivi par la Commission dans les propositions qu'elle a soumises au Conseil est double : permettre l'écoulement dans la Communauté du sucre et de l'isoglucose hors quota qui autrement doivent être exportés vers un marché mondial saturé, et faciliter l'accès de l'industrie chimique communautaire à ce sucre et à cet isoglucose au prix mondial, sans quoi les industriels risquent d'aller investir en dehors de la Communauté. Ces propositions ont toutefois échoué sur les contradictions d'intérêt entre les États membres, et notamment sur le lien établi par plusieurs délégations avec le problème des amylases.

M. Dalsager a refusé de s'engager à reporter l'introduction du nouveau régime de contrôle de la production d'isoglucose, comme l'y invitaient les délégations française et belge.

Structures :

-----  
Après avoir entendu le rapport de la présidence sur l'état du dossier, le Conseil a chargé le groupe des directeurs de poursuivre les travaux en vue de permettre une décision du Conseil à sa session d'octobre.

Agents conservateurs :

-----  
Le Conseil n'a pas pu parvenir à un accord sur l'autorisation d'emploi de la notamycine (E 235) pour les saucissons et les fromages, sur laquelle la Commission a retiré sa proposition. L'autorisation de l'emploi de thiabendazole (E 233) a été prorogée de six mois.

Points divers :

-----  
En réponse à la délégation allemande, M. Dalsager a confirmé que la Commission prendra des décisions à sa prochaine réunion concernant (i) le beurre de Noël pour 1984 et (ii) des mesures de compensation pour les agriculteurs allemands suite à la baisse du prix d'intervention au 1<sup>er</sup> janvier prochain, tout en refusant de préjuger la position que prendra la décision.

En réponse aux délégations danoise et néerlandaise, il a également confirmé que la Commission examinera prochainement certaines mesures à l'importation prises par le gouvernement hellénique (prix maxima, contrôle des changes) et prendra les décisions appropriées.

À la demande des délégations allemande et néerlandaise, il a fait le point des travaux concernant la protection des animaux. En ce qui concerne les poules d'élevage (battery hens), la Commission maintient ses propositions sur lesquelles le Conseil devra se prononcer. En ce qui concerne l'élevage intensif des veaux et le transport des animaux, les travaux sont freinés par l'insuffisance de personnel et de crédits de recherche.

Prochaine réunion le 1<sup>er</sup> octobre à Luxembourg sur les problèmes du vin.

Amitiés

M. SANTARELLI - COMEUR/////

